

# La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

FEVRIER 2017 N° 49



Association de Sauvegarde de  
l'Environnement du pays de  
Lalbenque

## TRUFFICULTURE : ET SI ON PARLAIT BIO ?

Janvier, février... nous voilà en pleine période de truffes. La récolte se limite à quelques dizaines de kilos par marché du mardi. Et les ventes se font désormais sous l'œil vigilant de la statue en bronze sur les marches de la mairie.

L'immense majorité des curieux qui passent à Lalbenque le mardi après-midi pour assister au marché aux truffes ou pour en acheter quelques-unes sont persuadés qu'il n'y a pas plus produit biologique que la truffe. La bonne et belle truffe de Lalbenque ! On donnerait le bon Dieu sans confession à cette mélanosporum qui pousse naturellement sous son chêne, qui est ramassée selon les traditions ancestrales avec le cochon ou le chien et qui est vendue avec tellement de naturel par les divers producteurs ! La truffe bénéficie encore de l'image d'un produit sain et sauvage comme cela a été le cas pendant des décennies. Mais aujourd'hui, est-ce bien sûr ? La truffe est-elle naturellement un produit bio ? Question évidemment délicate qui va probablement provoquer quelques mécontentements puisqu'il vaut mieux, dans ce pays, ne pas aborder les sujets qui dérangent ou qui fâchent.

Et pourtant, cette question n'est-elle pas légitime ? N'y a-t-il pas une sorte d'hypocrisie à ne jamais parler des conditions d'exploitations des truffières ? L'immense majorité des producteurs respectent le sol de leurs truffières en se gardant bien d'y répandre le moindre herbicide. Mais force est de constater, après enquête, que d'autres ne se gênent pas pour déverser des produits, mensongèrement appelée phytosanitaires, afin de se débarrasser des mauvaises herbes sur leurs truffières dans les espaces entre les zones « brûlées » sous les chênes. Nous sommes peut-être naïfs mais nous avons de l'espèce humaine une trop belle image pour oser croire qu'un trufficulteur aurait l'idée d'aller arroser d'herbicides

la zone directement productrice de truffes !!!! Mais, bien évidemment, tout herbicide déversé sur le sol d'une truffière se retrouve tôt ou tard dans la chère chair de la truffe qui, comme tous les champignons, possède une grande capacité d'absorption. Nier cette évidence est faire preuve de mauvaise foi. Et d'ailleurs, le syndicat des trufficulteurs, interrogé sur le sujet, reconnaît que les truffes du marché sont loin d'être toutes biologiques, à savoir exemptes de toute trace de pesticides

Impossible, sur un marché, de savoir qui vend des truffes bio (même sans label) et qui vend des truffes issues de sols où on utilise des pesticides. La rumeur laisse entendre que plus les exploitations sont grandes, plus sont utilisés les produits phytosanitaires. Mais ce n'est qu'une rumeur et la Caselle Enchênée ne montrera donc du doigt aucun producteur. Pour la truffe espagnole en revanche, cultivée de façon industrielle sur des centaines d'hectares et largement commercialisée en France, on peut légitimement s'inquiéter des méthodes de production très éloignées de l'agriculture biologique. Pour l'instant, les seules truffes certifiées bio sont celles qui proviendraient d'une exploitation agricole à part entière totalement reconvertie en bio. Les exemples sont, en France, rarissimes car les agriculteurs biologiques sont rarement des producteurs de truffes.

Se pose donc la question d'un label bio. Il est étonnant même que cette question ait tant tardé à se poser. Le syndicat des trufficulteurs de Lalbenque y réfléchit, en lien avec la profession au niveau national. Des discussions sont engagées au niveau européen. Il est à souhaiter que les réflexions aillent bon train pour que voit le jour, dans les prochaines années, un label indiscutable attribué par les Chambres d'Agriculture ou par des organismes certificateurs.

Si tel était le cas, on pourrait voir, chaque mardi d'hiver, à Lalbenque, un marché traditionnel avec de la truffe habituelle et un marché bio avec de la truffe certifiée exempte de tout pesticide. Ou un seul marché avec des paniers certifiés bio et d'autres pas.

Terminons par une note rassurante : au prix où se vend la truffe et au vu de la chute des quantités produites, ce champignon ne deviendra jamais un produit de consommation courante et il est peu probable que la truffe, même produit sur un terrain avec du glyphosate, soit un jour suspectée d'être la cause de l'augmentation des cancers sur Lalbenque et ses environs !

*Daniel Pasquier*



## MISE AU POINT

Le dernier numéro de la Caselle Enchênée de novembre et décembre dernier a provoqué quelques remous. Ce n'est pas la première fois. Nous en avons un peu l'habitude mais, cette fois-ci, la vague a été un peu plus forte et a même failli devenir déferlante. Déferlante de critiques, d'intimidations et menaces téléphoniques, d'une colère noire en plein conseil municipal et même de menace de poursuites judiciaires ! Pourquoi, au juste, un tel vacarme ? A cause de deux articles. L'un où nous mettions en cause quelques aberrations du Plan Local d'Urbanisme de Lalbenque ( avec, en autres, un permis de lotir en bordure du chemin de Saint-Jacques de Compostelle ) et l'autre où nous nous inquiétions pour la vie des commerces du village mise en danger par l'agrandissement de Carrefour, par le risque de voir s'implanter une galerie marchande de 2000 mètres carrés près du même Carrefour et enfin par une rumeur d'implantations de commerces sur le lotissement du pigeonnier.

La Caselle Enchênée était absolument dans son rôle en écrivant ces articles pour en informer les habitants de ce territoire et pour donner son point de vue. Il n'y a eu ni propos injurieux, ni écrits diffamatoires, ni critiques calomnieuses. Aucun nom de propriétaire foncier ou de porteur de projet n'a été cité. La seule personne, nommément désignée, a été le maire de Lalbenque en tant que responsable de l'urbanisation de sa commune et du développement économique du village. Nous étions donc dans le cadre d'un débat « politique » au sens noble du terme, avec les inévitables confrontations d'idées inhérentes à toute vie démocratique. Le maire du village, au bout de bientôt trente ans de carrière

à Lalbenque, n'en est pas à ses premières passes d'armes et sa réaction, aussi soudaine que violente, en a étonné plus d'un. Il est bon que la respiration démocratique d'une commune se fasse en continu...et pas seulement une fois tous les six ans lors des élections municipales et communautaires en allant glisser un bulletin dans une urne.

Quant au propriétaire du terrain où a été accordé le permis de lotir, notre critique n'était pas dirigée contre lui ou sa famille mais contre les rédacteurs du document d'urbanisme qui a permis une telle aberration...et pas mal d'autres. C'était pour nous une évidence qui n'a pas semblé évidente pour tout le monde si l'on en croit les réactions agressives des uns et des autres. Il est donc bon de le rappeler.

Il y a deux ans, en janvier 2015, après les attentats contre Charlie Hebdo, quatre millions de français sont descendus dans les rues pour manifester leur attachement à la liberté d'expression...même sous des formes parfois dérangeantes ou choquantes. Des millions de badges « Je suis Charlie » ont été portés fièrement à la cocarde, y compris à la salle des fêtes de Lalbenque, le 9 janvier, lors des vœux de bonne année. Nous étions fiers alors de cette belle unanimité nationale pour que perdurent la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Il serait bon que chacun se souvienne de ces valeurs qui sont les fondements de notre démocratie et de notre république...même pour un petit journal local associatif sans prétention comme la Caselle Enchênée.

*Le C.A de l'ASEL*

L'ICHN (Indemnité Compensatoire pour Handicaps Naturels) c'est quoi ? C'est une indemnité en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées soit par l'altitude, de fortes pentes ou d'autres caractéristiques géologiques du territoire. Cette aide est fondamentale pour le maintien d'une activité agricole, et notamment de l'élevage extensif dans les zones à handicaps. Elle vise à réduire les différences de revenu qui perdurent entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. Cette aide est octroyée depuis des dizaines d'années et a permis le maintien d'une agriculture paysanne dans beaucoup de régions défavorisées, non rentables face aux seuls marchés mondiaux.

Durant l'année 2016, suite à une demande européenne, les services de l'Etat ont procédé à une révision des zonages ouvrant droit à cette indemnité. Lors de la sortie de la première carte en septembre 2016, la commune de Lalbenque, comme bon nombre de communes lotoises (111 exactement), s'est retrouvée exclue de cette indemnité. Après de savants et obscurs calculs devant aboutir à un pourcentage de « précarité pédologique », le territoire de Lalbenque n'arrive, selon ces critères, qu'à 55 % de contraintes pédologiques au lieu des 60 % requis. Ce résultat paraît plus que contestable au vu de la réalité du terrain. L'exclusion de la commune de Lalbenque est incohérente quand on constate les difficultés que rencontrent les agriculteurs confrontés à de réelles contraintes géologiques : une faible profondeur de sol souvent à moins de 30 centimètres, une texture pierreuse conséquente ainsi qu'un morcellement important des exploitations. La question se pose évidemment des méthodes de calculs informatisés qui ne reflètent pas la réalité du terrain.

Suite à ce premier zonage du mois de septembre, on a assisté à une forte mobilisation de la profession agricole. Une volonté politique de rattraper les communes anciennement zonées est alors mise en œuvre. Une seconde carte est présentée en novembre 2016 qui tient compte d'un critère herbe. Cet arbitrage a permis la réintroduction d'une majorité de communes lotoises en raisonnant à l'échelle des petites régions agricoles avec un taux retenu de quarante pour cent de surface en prairies. Malheureusement, dans cette nouvelle carte, se trouvent toujours exclues 19 communes lotoises, 14 en vallée de Dordogne et 5 dans le sud du département, dont Lalbenque, Mondoumerc et Belfort du Quercy.

Pour ce qui concerne Lalbenque, malgré une forte présence

de prairies avec près de 75 % des surfaces agricoles consacrées à l'élevage, la commune est victime d'un effet « moyenne ». Le découpage administratif qui a jadis intégré la commune de Lalbenque dans la petite région agricole du Quercy Blanc n'est pas le reflet de la réalité du territoire. Seuls 30 % de la commune peuvent s'apparenter au Quercy Blanc alors que les 70 % restant appartiennent à un territoire de Causses. Rappelons que notre commune comprend l'une des plus grandes superficies de pelouses sèches classées par le Parc Naturel des Causses du Quercy, soit 401 hectares.

La profession agricole continue de se mobiliser, soutenue par les hommes politiques, les maires, les sénateurs et le conseiller régional. Lalbenque, mais aussi les deux autres communes voisines, doivent être réintégrées dans cette carte donnant droit à l'indemnité. D'autant que, contrairement à d'autres primes agricoles, l'ICHN est l'aide la plus socialement acceptable du fait de son plafonnement en nombre d'hectares et d'animaux. Elle a pour vocation de maintenir l'élevage allaitant à taille humaine avec une production raisonnable, en lien direct avec les sols à la différence des systèmes hors sol. Elle permet le maintien de la production herbagère sur une grande partie du territoire, gage de biodiversité par l'entretien des sols et des paysages tout en limitant le risque d'incendies de plus en plus grand avec le réchauffement climatique.

La suppression de l'ICHN sur nos territoires représenterait une perte significative du financement de nos exploitations agricoles d'au moins 30 %, voire 50 % dans certains systèmes. Elle remettrait totalement en cause la présence de l'élevage extensif dans nos régions et la poursuite de nos entreprises.

C'est un très mauvais signal donné à l'agriculture des zones intermédiaires et à nos concitoyens en ne leur proposant qu'un modèle agro-industriel destructeur des milieux naturels : fermeture des paysages par embroussaillage, perte de notre identité régionale et aggravation de la crise paysanne ( suicide de 300 d'entre eux par an )

L'élevage, au sens noble du terme, n'est pas qu'une simple production de « barbaque » tant dénigré depuis quelque temps par le mouvement végan. C'est un lien culturel entre le sol et les hommes, porteur de valeurs dans un monde néolibéral qui en manque cruellement.

*Matthieu Brunet*

## INAUGURATION DU COLLEGE SAINTE THERESE ET... LAICITE.

Fin novembre 2016 a eu lieu l'inauguration du collège Sainte Thérèse avec ses 90 élèves répartis en trois niveaux de classe, sixième, cinquième et quatrième. Tout le gratin de l'enseignement catholique était présent depuis Laurent Camiade, l'évêque de Cahors jusqu'aux directrices du collège et de l'école primaire. Beaucoup de monde... des parents d'élèves, des chrétiens convaincus et aussi pas mal de gens, loin de toute religion, soucieux d'apporter leur soutien à cette initiative de l'Enseignement privé. Ne manquait à cette inauguration que la municipalité de Lalbenque pourtant officiellement invitée. Pas de maire, aucun des quatre adjoints... simplement quelques membres du conseil municipal venus à titre individuel.

On peut comprendre les débats légitimes autour de la question des moyens pédagogiques relativement réduits de cet établissement. On peut comprendre les anciennes rancœurs nourries depuis trente ans lorsque Lalbenque a été privé de collège public au profit de Castenau-Montratiér. On peut comprendre la préférence idéologique de la municipalité de Lalbenque envers l'école publique. Mais cette absence aussi affichée et revendiquée est, à nos yeux, une faute politique. L'ouverture de ce collège est un événement qui va marquer le territoire, la vie économique locale et l'histoire du village. Le maire se devait d'y être ou de se faire représenter officiellement par un adjoint. La municipalité avait eu moins de scrupules, en juin 2012, lorsque Carrefour, représentant de la grande distribution et membre du CAC 40, avait ouvert ses portes : la cérémonie d'inauguration avait été ponctuée par un discours de bienvenue prononcé par un adjoint, membre d'un parti politique aux idées pourtant fort éloignées de celles de cette multinationale. La présence de la mairie à l'inauguration de Carrefour était parfaitement légitime. Mais alors pourquoi deux poids, deux mesures ? Faut-il attendre que l'Eglise soit cotée au CAC 40 pour espérer un changement d'attitude ?

A moins que cette absence ne s'explique par une observation stricte des principes de la laïcité. Dans ce cas, il faut nous interroger sur la nature de cette laïcité, un mot utilisé à tort et à travers depuis les attentats sur le sol français. Rappelons-nous que la laïcité, depuis le 9 décembre 1905, n'est pas une loi anti-religieuse. Elle n'est que le garant pour tout citoyen de sa liberté de conscience, de sa liberté d'opinion et de sa liberté d'appartenance ou pas à une religion...avec, en corollaire, la mise à l'écart de ces religions dans les domaines qui relèvent de l'Etat. Au fil du temps, cette notion de laïcité prend parfois des allures de nouvelle religion aux côtés des autres confessions officielles. Prenons garde qu'elle ne contribue pas à élever de nouvelles barrières, de nouveaux sectarismes au sein de notre société...comme on a pu le voir l'an

dernier avec l'affaire des burkinis.

La Caselle Enchênée s'autorise à citer un passage d'un texte issu de la Conférence des évêques de France datant du 14 octobre 2016. « *Notre pays est agité par un débat qui oppose les tenants d'une laïcité étroite qui voit dans toute religion un ennemi potentiel de la République et les partisans d'une laïcité ouverte qui considère la République comme la garante de la place des religions et de l'expression des convictions et des croyances. La laïcité de l'Etat est un cadre juridique qui doit permettre à tous, croyants de toutes religions et non croyants, de vivre ensemble* ».

Pour terminer, saluons le projet de recouvrir la toiture de ce collège avec des panneaux photovoltaïques. Un exemple à suivre pour toute construction, publique ou privée, avec des surfaces de toiture importantes. Malgré la baisse des prix de revente du kilowatt qui entraîne un temps d'amortissement plus long, ce devrait être un réflexe pour toutes les collectivités qui construisent des bâtiments publics. Ce ne fut pas le cas, hélas, pour la maison communautaire, ni, plus récemment, pour la maison de santé. Ce sera le cas, on l'espère, pour la toiture de la maison funéraire qui va se construire bientôt à Concots. Brandir le drapeau de la transition écologique est une chose. Passer aux actes en est une autre.

Seul petit bémol lors de cette cérémonie d'inauguration du collège Sainte-Thérèse : la bénédiction du collège, en bonne et due forme, avec prières et rituels appropriés, par l'évêque monseigneur Camiade. Cette bénédiction n'est pas condamnable en soi et, au nom du principe de la laïcité évoqué plus haut, nous la respectons totalement. Ce qui l'est un peu plus, c'est l'absence d'annonce de cette bénédiction sur les cartons officiels d'invitation où il n'était nullement question de bénédiction mais seulement... d'inauguration. Ce n'est pas la même chose. L'évêque de Cahors, interpellé le jour même par notre étonnement, en a convenu et a reconnu qu'il y avait là une petite bévue...à moins qu'il ne s'agisse que d'une subtile stratégie de communication destinée, pour ne pas l'effrayer, à espérer la venue du maire du village ! Raté !  
*Daniel Pasquier*



## STATUE DU TRUFFICULTEUR

Ca y est, elle est enfin là, cette fameuse sculpture en bronze du trufficulteur, assis sur les marches de la mairie, avec son panier plein de truffes et son chien. Une statue qui semble faire la quasi-unanimité tant les éloges sont nombreux qui vantent à la fois tout autant cette idée de la mairie que le talent de l'artiste Elisabeth Cibot. Seuls quelques mauvais coucheurs trouvent exorbitant le prix de cette œuvre pourtant acquise à un prix très raisonnable.

Bravo donc à tous ceux et celles qui ont contribué à cette réalisation depuis les élus jusqu'aux nombreux petits et moins petits donateurs privés ou associatifs dans le cadre d'un mécénat donnant droit à réduction d'impôts. Rappelons au passage que ce mécénat est toujours d'actualité et qu'il est toujours possible de participer au financement de cette œuvre en allant chercher un bulletin de participation à la mairie ou en le téléchargeant.

La municipalité, soucieuse de la santé et de la longévité de ce brave trufficulteur, lui a même installé, juste derrière lui, un défibrillateur ( voir la photo ) en cas de malaise cardiaque de cet homme qui ne semble plus tout jeune et qui est probablement épuisé après avoir ramassé ses truffes ! On le comprend. On ne peut que féliciter la mairie pour tant de prévoyance et une telle sollicitude envers ce brave homme...mais on peut aussi espérer que ce défibrillateur va bientôt être installé ailleurs pour ne pas faire tache derrière la sculpture et ne pas occasionner de gêne pour les milliers



de touristes qui voudront réaliser des selfies ou des photos !

*L'Observatoire des curiosités locales*

## COMMERCES A LALBENQUE : OU EN EST-ON ?

Le dernier numéro de la Caselle avait révélé à la population les divers projets en cours en ce qui concerne la vie commerciale de Lalbenque. Nous annoncions entre autres l'agrandissement de Carrefour-Contact pour une surface de 266 mètres carrés. Entre temps, les travaux ont débuté et devraient s'achever au cours du printemps. Contrairement aux rumeurs, il semblerait que cet agrandissement n'ait pas pour but d'étendre et diversifier la gamme de produits de Carrefour mais plutôt d'augmenter sa surface de réserve devenue trop exigüe. Il semblerait aussi que le magasin veuille en profiter pour proposer un rayon assez fourni en produits bio. Notre association ne peut que se réjouir de cette politique d'offre de produits bio...mais rappelle aux consommateurs sa préférence évidente pour les aliments biologiques produits sur place, sa préférence pour les produits locaux, sa préférence pour le commerce de proximité et les circuits courts. Attention à ne pas faire du Bio une vraie religion dont les adeptes ne sauraient plus faire la différence entre les produits bio et locaux et ceux de la grande distribution ( Carrefour,

Leclerc, Auchan...) qui nous arrivent parfois de pays étrangers ou de l'autre bout du monde, dont les labels sont souvent moins exigeants qu'en France, dont les conditions de production sont souvent déplorables et dont le bilan carbone est désastreux à cause des coûts de transport pour acheminer les marchandises jusqu'au consommateur. Mangeons bio et local autant que faire se peut avant de nous tourner vers les produits de la grande distribution.

Pour le projet de galerie marchande avec deux bâtiments de 1000 mètres carrés chacun, dans la zone commerciale de Carrefour, les choses n'ont pas évolué depuis plusieurs mois. Le porteur de projet, monsieur Labordeta, a essayé de faire passer son projet de 1990 mètres carrés en le scindant en deux bâtiments de 995 mètres. Au-delà de 1000 mètres, tout projet commercial doit passer devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ( la CDAC ). Mais les services préfectoraux, habitués à de telles stratégies de contournement de la loi, n'ont pas laissé passer une telle douteuse malice.

Monsieur Labordeta aura donc obligation de passer son projet devant cette Commission Départementale à laquelle le maire du village est automatiquement associé pour donner son avis. Le cas échéant, on attend de sa part une position sans ambiguïté et nous avons obtenu la promesse d'un débat sur le sujet en conseil municipal. Pour l'instant, il semble que ce projet soit mis entre parenthèses à cause des contraintes administratives pour l'obtention d'un permis de construire et aussi à cause du peu ou de la quasi-absence de candidats désireux de louer des locaux à l'écart du centre-bourg. C'est une bonne nouvelle : on ne va pas s'en plaindre.

Quant aux quelques constructions qui vont se réaliser sur le lotissement du pigeonnier, en bordure de la route de Laburgade, on s'oriente, semble-t-il, non pas vers l'implantation de commerces mais plutôt vers l'installation de professionnels libéraux. Commerces ou constructions pour activités libérales, mieux vaut bien sûr les secondes...mais c'est toujours le même désastre patrimonial annoncé et condamné depuis des lustres par notre association, à savoir la disparition du pigeonnier autrefois véritable carte postale de notre village au milieu de ses champs de blé et de ses coquelicots.

*Le C.A. de l'ASEL*

## SAUVONS LES VESTIGES DU CASTRUM DE LALBENQUE !

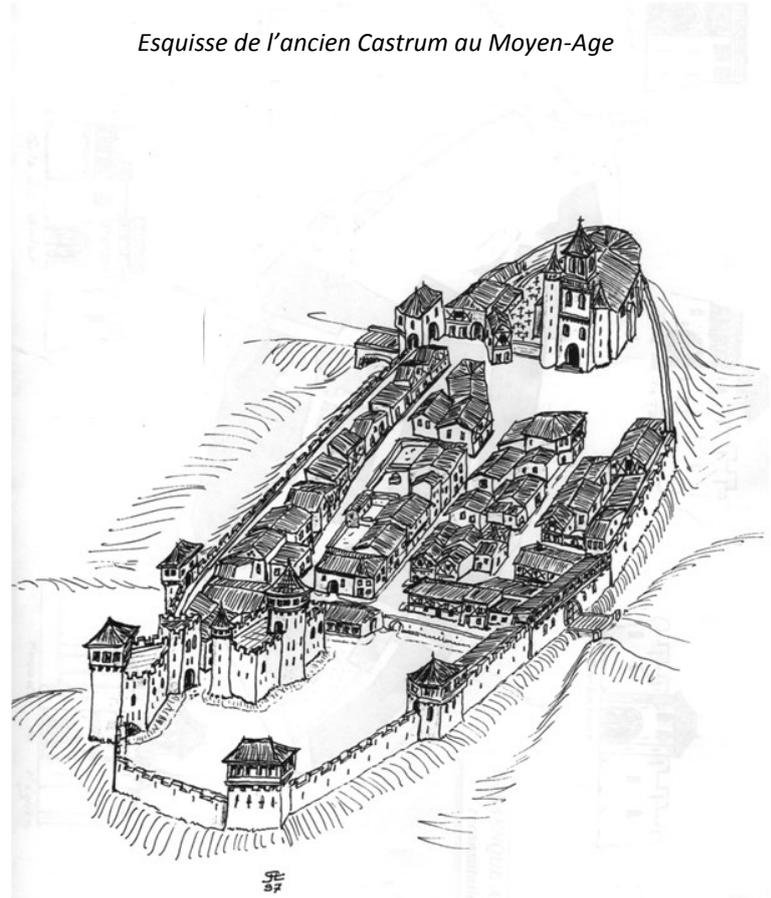
Depuis des centaines d'années, Lalbenque se construit, se transforme, se développe. Cette histoire riche a été ponctuée par de belles surprises, mais aussi par de grandes erreurs. Aujourd'hui, une nouvelle erreur semble être enclenchée. En effet peu le savent mais Lalbenque était autrefois un castrum. Un castrum est une place fortifiée généralement érigée en hauteur. Cette forme particulière s'est atténuée avec le temps. En effet les actuelles rues, du Marché aux Truffes, de la Poste, du Balat et du Sol constituaient un fossé surmonté de remparts. Ce dispositif était ponctué de plusieurs portes d'entrée, dont la porte du Balat et du château qui faisait le lien sur la partie la plus plate et donc la plus vulnérable du bourg. L'importance de ce dispositif défensif a notamment été révélée pendant la guerre de 100 ans, Lalbenque étant l'une des places les plus importantes du Quercy pendant cette période.

Ces fossés qui marquaient l'enceinte du village ont été peu à peu comblés, comme la rue du marché aux truffes ou encore le bas du village, la place de la Bascule reposant en réalité sur une ancienne décharge.

Aujourd'hui, le seul vestige encore existant du castrum de Lalbenque se situe au niveau du mur de soutènement encore existant le long de la rue du Sol, du bout de la rue du Balat à la place du Sol. Il faut bien dire « encore existant » car, au train où vont les choses, ce dénivelé important qui n'est pas un simple fossé, risque de disparaître. En effet, suite au souhait de la municipalité de gagner quelques dérisoires places de parking le long de cette route, cette dernière a autorisé et même encouragé les entreprises de travaux publics à déverser leurs remblais et gravats dans le fossé pour gagner peu à peu un ou deux mètres, et ainsi recouvrir les restes d'un mur de soutènement datant du Moyen-Âge. Si ces opérations de déversement se poursuivent, Lalbenque va perdre pour toujours un vestige important de son histoire.

Il ne sert à rien de parler de préservation, de conservation, de mise en valeur de notre patrimoine si ce dernier doit être

*Esquisse de l'ancien Castrum au Moyen-Âge*



voué à la destruction. Il faut insister sur ce point : ce dénivelé caractéristique des castrum reste l'unique témoignage du dispositif défensif naturel de Lalbenque.

« Sauvons le castrum de Lalbenque ! », telle est la phrase que devraient répéter tous les défenseurs du patrimoine et de l'histoire. Ainsi deux propositions sont faites à la municipalité : face à l'urgence du problème, l'autorisation de déversement des gravats et remblais doit être annulée dans les plus brefs délais.

Après ce premier acte, nous souhaitons que la mairie autorise « Les Amis de Lalbenque » et l'ASEL à organiser des chantiers citoyens d'une part pour procéder à l'enlèvement de la multitude de déchets ménagers puis petit à petit pour retirer la végétation, qui n'a fait son apparition en réalité que dans les années 80.



Ce point est sûrement l'un des plus importants. En effet pour redonner un semblant de village « perché », la végétation anarchique doit être supprimée. Ainsi depuis le Sol et dès le haut de la rue de la mairie une ligne d'horizon pourra se dessiner. Dans un deuxième temps et sur une durée plus ou moins longue, nous pourrons nous consacrer à la restauration du mur de soutènement et à réfléchir à d'éventuels aménagements ( table d'orientation, panneaux explicatifs ).

La préservation du patrimoine coûte souvent cher et l'avantage de ce projet est qu'il ne coûtera rien ou presque à la municipalité, si ce n'est la mise en place d'un garde-corps en bois pour sécuriser. Il va de soi qu'il faudra remplacer

par un trottoir les quelques « places » de parking en pente, en épi, dans un sens unique, dans une rue étroite, sans trottoirs et, qui plus est, sur un vestige médiéval.

Les très belles réalisations citoyennes à Paillas ou encore l'opération « 1000 mains à la pâte » sont des exemples que nous souhaitons suivre. Nous n'avons aucun doute sur la délivrance par la mairie d'une autorisation orale ou écrite et nous appelons d'ores et déjà tous ceux qui sont attachés à notre histoire et à notre patrimoine à nous rejoindre dans ce beau projet associatif et citoyen. Faisons revivre notre histoire, faisons de celle-ci un atout pour notre village, un point de rassemblement, de connaissance et de rencontres ! En avant !

*Kevin Delon*



*Photo de Lalbenque au milieu du siècle dernier*

## **ECLAIRAGE PUBLIC : ENFIN !!!!...OU PRESQUE !**

Pour éviter d'être une des dernières communes du territoire à éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin, le maire, lors de ses vœux du 8 janvier 2016, avait promis cette extinction en cours d'année afin, nous avait-il dit, « de participer à l'effort contre le réchauffement climatique » ! Diantre ! Hélas, malgré cet engagement, les lampadaires de Lalbenque sont toujours allumés toute la nuit. On comprend maintenant pourquoi, en 2016, la planète a continué de chauffer au point de battre un nouveau record de chaleur !!!

Si les lampadaires éclairent toujours toute la nuit, la décision de les éteindre a toutefois été prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 novembre 2016. Alléluia ! Cette décision est le préalable à une obtention éventuelle de subventions, jusqu'à hauteur de 80 %, par le ministère de l'Environnement, via le Parc. Montant total de l'opération :

73 000 euros TTC pour la mise aux normes des coffrets électriques et le remplacement des lampes vétustes pour une solution LED. Belle opération budgétaire pour les finances de la commune... si cette opération réussit ! Mais que de temps perdu, quand même, depuis toutes ces années où nous espérons l'extinction de ces presque 300 lampadaires qui auraient économisé autour de 8 000 euros chaque année, qui aurait préservé le ciel nocturne et la biodiversité des animaux qui vivent et se reproduisent la nuit.

On attend la mise en œuvre rapide de cette décision...au moins au cours de l'année 2017 qui sera ainsi, si l'on en croit les propos du maire, moins chaude que l'année 2016 !

*Daniel Pasquier*

## STATIONNEMENTS INTERDITS

On est habitué à Lalbenque à des situations originales. La Caselle vous en a livré quelques-unes. En voici une de plus : des interdictions de stationner devant les commerces pour des raisons de livraisons de marchandises. Rien d'anormal à cela...sauf que trois de ces emplacements interdits de stationnement sont sur...un passage piétonnier ! Eh oui, de la place du Mercadiol jusqu'à la Poste, cette bande continue est, officiellement, un zone réservée aux piétons. Depuis quand les municipalités créent-elles des interdictions de stationner sur des passages pour piétons qui sont, normalement, interdites aux voitures ? Original, non ?

On connaît le problème depuis des années. Comme il n'y a pas de trottoir, certains piétons, certes, utilisent cette bande mais c'est surtout devenu une zone de stationnement lors des marchés aux truffes, lors du marché du samedi matin...ou lors des diverses festivités de la commune. Ce problème est insoluble et heureusement que la gendarmerie n'est pas trop sourcilleuse et ne distribue pas de PV aux voitures stationnées sur cet espace piétonnier. Les recettes de la commune auraient passablement augmenté : plus besoin d'augmenter les diverses taxes communales car l'Etat reverse une partie des contraventions aux municipalités.

Cette situation restera ainsi tant qu'un vrai trottoir ne sera pas aménagé avec possibilité, pour les véhicules, de stationner en bordure de trottoir. Mais ces aménagements ne seront réalisables que le jour où on aura accepté un sens unique de la place du Mercadiol jusqu'à la mairie. Cette idée, défendue par l'ASEL et mise en avant lors des dernières élections municipales, est loin de faire l'unanimité. Elle fait pourtant son chemin et il y a fort à parier qu'elle verra le jour dans les années à venir. Beaucoup d'automobilistes font d'ores et déjà le tour du village en utilisant la rue de la Garenne, sans que ça pose le moindre problème. Outre la création de ce



vrai trottoir, cette décision de création de sens unique permettrait de diminuer de moitié la circulation dans la rue du marché aux truffes et d'en finir avec les multiples petits embouteillages quotidiens lors des croisements de voitures sur la rue principale. Et que les commerçants cessent de craindre une diminution de leurs activités : cet argument crié haut et fort par certains ne tient pas la route une seule seconde. Et on pourra alors, sans craindre le ridicule, créer des interdictions de stationner devant les commerces pour des raisons de livraisons de marchandises.

*L'Observatoire des curiosités locales*

### ASEL

Mairie de Lalbenque  
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.ase1.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



#### Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✓ Individuel : 15€ / an
- ✓ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépot légal préfecture de Cahors - Avril 2007 - n° 462007008